

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un

Le vingt juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 Juillet 2021.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mr Bernard VERRIERE, Mme Nathalie POUYET, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mr Noël MOULIN),
Mr Philippe AUCOUTURIER (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mr Jean-Michel REY (procuration à Mme Muriel PAVALLIER),
Mr David LACAN (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).
Mme Karine PUPECKI (procuration à Mr Fernand BENETIERE).

Absent excusé n'ayant pas donné procuration :

Mr Christian DARPHEUILLE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie POUYET.

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juillet 2021.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

- **Décision 2021-04 du 26 juin 2021** : concernant la signature des marchés de missions de sécurité avec la Société APAVE Numériparc 27 Rue Lucien Langénieux 42300 ROANNE qui se décomposent en 4 missions :

- Contrôle Technique d'un montant de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC
- Coordination Sécurité Protection de la Santé : 1 120 € HT soit 1 344 € TTC
- Vérification de Conformité VI/VIMS des installations électriques : 500 € HT soit 600 € TTC
- Attestation règlementaire handicapés après travaux : 250 € HT soit 300 € TTC.

• **Budget Général 2021 – Décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif en séance du 23 mars 2021, l'assemblée délibérante avait prévu de financer les travaux de la Maison de Santé Pluri professionnelle par un emprunt de 650 0000 € sur le compte budgétaire 1641 (section investissement) - Opération n° 232. Or, il s'avère nécessaire de financer des travaux supplémentaires pour cette même opération à hauteur de 100 000 euros. Il est donc nécessaire d'emprunter 100 000 euros supplémentaires soit 750 000 euros.

Section investissement- Opération 232 Maison de santé pulri Professionnelle :

Recettes :

1641 Emprunts en euros + 100 000,00 €

Dépenses :

21318 Opération n° 232 «Maison de Santé » + 100 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision Modificative n° 1 du Budget Général, laquelle permettra d'effectuer les écritures en recettes et en dépenses pour l'opération n° 232 « Maison de santé Pluri professionnelle ».

• **Réalisation d'un emprunt d'un montant de 750 000 euros auprès du Crédit Agricole Loire-Haute-Loire pour les travaux d'investissement communaux – Construction de la Maison de Santé Pluri Professionnelle.**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de la construction de la maison de santé pluri professionnelle, compte tenu des subventions obtenues et de l'autofinancement apporté, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 750 000 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par Le Crédit Agricole Loire-Haute-Loire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Loire-Haute-Loire un emprunt de 750 000 euros destiné à financer la construction de la Maison de Santé Pluri Professionnelle.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont :

Montant du contrat de prêt :	750 000,00 euros
Durée du contrat de prêt :	20 ans
Nombre d'échéances :	80
Taux d'intérêt fixe :	0,76 %
Echéance trimestrielle constante :	10 114,43 €
Coût maximal total du crédit :	809 154,35 €
Frais de dossier 0,10 % du montant emprunté :	750,00 € prélevés lors du premier tirage.

• **Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 au Lot n° 1 Terrassement – VRD – espaces verts du marché concernant les travaux pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à COMMELLE-VERNAY**

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la construction d'une maison de Santé Pluridisciplinaire Commelle-Vernay/Le Coteau. Le marché a été attribué pour un montant de 1 003 584,91€ HT soit 1 204 301,89€ TTC par délibération n° 2020-53 du 19/10/2020 dont lot n° 1 Terrassement VRD Espaces Verts attribué à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 198 978,30 € HT soit 238 773,96 € TTC.

Des travaux complémentaires sont nécessaires et concernent :

- La création d'un cheminement piéton rue Grange Béraud,
- Modification du cheminement piéton – Liaison parking commerces,
- Création d'un parking supplémentaire,
- Travaux de réseaux complémentaires.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à 27 497,70 € HT soit 32 997,24 € TTC et font l'objet de l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 Terrassement VRD Entreprise EUROVIA.

Ainsi, suite à l'avenant n° 1, le marché pour le lot n° 1 s'élève à 226 476,00 € HT soit 271 771,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 nécessaire au lot n° 1 Terrassement VRD du marché public pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire d'un montant de 27 497,70 € HT soit 32 997,24 € TTC.

• Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 au marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à COMMELLE-VERNAY

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à COMMELLE-VERNAY et que le marché a été attribué par délibération n° 2019-44 du 06 novembre 2019 au Cabinet FOURNEL-JEUDI avec un taux de 9,10 % pour un montant prévisionnel de l'opération de 1 000 000 euros soit un montant de 91 000,00 € HT soit 109 200,00 € TTC.

Un avenant n° 1 a été signé car il s'est avéré nécessaire de faire appel à l'expertise d'un cabinet pour le lot n° 1 Voiries et Réseaux Divers. La société OXYRIA 1331 route Royale 42470 FOURNEAUX a été désignée en complément de la mission de Maîtrise d'Œuvre pour la conception d'infrastructure Voiries et Réseaux Divers – Paysage.

Le montant de l'avenant n° 1 était de 19 290,00 € HT soit 23 148,00 € TTC.

Ainsi, suite à l'avenant n° 1, le nouveau marché de maîtrise d'œuvre s'élevait à 110 290,00 € HT soit 132 348,00 € TTC.

Un avenant n° 2 est nécessaire compte tenu des travaux supplémentaires liés aux modifications des aménagements du lot n° 01 – Terrassement VRD. Cet avenant concerne la société OXYRIA pour un montant de 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC.

Après l'ajout de l'avenant n° 2, le montant de la prestation d'OXYRIA s'élève à 20 790,00 € HT soit 24 948,00 € TTC.

Ainsi, suite à l'avenant n° 2, le nouveau marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 111 790,00 € HT soit 134 148,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 nécessaire au marché public de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire à COMMELLE-VERNAY.

• Travaux d'aménagement de la Maison de Santé pluri Professionnelle COMMELLE-VERNAY/LE COTEAU – Convention avec le SIEL

Monsieur DARMET rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'aménagement complémentaires de la maison de Santé pluri professionnelle de COMMELLE-VERNAY/LE COTEAU tel que décrit ci-dessus.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

	Montant HT	%-PU	Particip. commune
- Maison de santé - Ajout	7 260,06 €	71,0 %	5 154,65 €
- Frais de maîtrise d'œuvre		8,5 %	617,10 €
Total	7 260,06 €		5 771,75 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune.

• Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables – Convention d'occupation du domaine public avec le SIEL et la société SPBR1

Monsieur DARMET, Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'en 2020, le SIEL-TE a attribué une Délégation de Service Public (D.S.P.) à la société SPBR1 pour l'exploitation et le développement du réseau de bornes de recharge publique, EBORN, dont la commune de COMMELLE-VERNAY fait partie. Jusqu'à cette date, le réseau de recharge des véhicules électriques était exploité par en régie par le SIEL-TE.

Suite à la désignation de cet exploitant, par voie de D.S.P., les conventions d'occupation du domaine public des bornes existantes doivent être remplacées par un nouveau document signé par la commune et SPBR 1.

Aussi, il est nécessaire de signer une nouvelle convention associée au matériel implanté sur la commune sur le parking allée du Parc parcelle n° 0256 section BP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation du domaine public concernant l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur la commune de COMMELLE-VERNAY.

- **Subvention pour le Comité des Fêtes de COMMELLE-VERNAY**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de COMMELLE-VERNAY a organisé le feu d'artifice à l'occasion de la fête du 13 juillet 2021. Cette fête a été grand succès et a attiré un public nombreux.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 euros au Comité des fêtes de COMMELLE-VERNAY, en charge de l'organisation de ces festivités, pour financer une partie du feu d'artifice. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 26.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 20 Juillet 2021.



Le Maire,

D. FRECHET